

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 2025-AR-119**  
**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**  
**POUR UN DEMENAGEMENT - RUE VOLTAIRE**

Le Maire,

VU l'article L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU les articles du Code de la Route,  
VU le Règlement de voirie en date du 28 juin 2012 ;  
VU l'arrêté n°2020-231 en date du 6 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Virginie FALGUIERES 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire dans les domaines du Cadre de vie, de l'Environnement des Travaux,

CONSIDERANT la demande de la société DEMECO - 111 impasse de Toulouse 91150 BRUGUIERES, relative à un déménagement, nécessitant l'occupation du domaine public ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Un camion de déménagement est autorisé à occuper le domaine public face au 12 rue Voltaire, 91260 Juvisy-sur-Orge ;

**CES DISPOSITIONS SONT APPLICABLES**  
**DU MARDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025 AU MERCREDI 2 AVRIL 2025 DE 8H A 17H**

**Article 2 :** Maintien de la circulation et du cheminement piéton.

**Article 3 :** Le pétitionnaire devra s'assurer par ses propres moyens de la réservation des places nécessaires.

**Article 4 :** Les usagers sont tenus informés de ce qui précède par l'affichage du présent arrêté 48 heures avant l'évènement et pendant toute la durée du déménagement.

**Article 5 :** Monsieur Le Directeur Général des Services de la Ville de Juvisy-sur-Orge, Monsieur le Commissaire de Police de Juvisy, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles.

A Juvisy-sur-Orge, le

Par délégation du Maire

Virginie FALGUIERES  
Adjointe au Maire chargée des Travaux, du  
Cadre de Vie et de l'Environnement.

